

## Tests ADN : « Notre droit est en retard sur la biologie »

**LAURE DOURGNON, juriste, formatrice en droit médico-social**



Propos recueillis par N.J. | 19.10.2009, 07h00

Installée à Annecy (Haute-[Savoie](#)), Laure Dourgnon, consultante indépendante, forme les travailleurs sociaux au droit de la famille et suit de près la « révolution ADN ».

### **Comment analyser cet engouement pour les tests ADN ?**

**Laure Dourgnon.** Cette évolution s'inscrit dans notre époque.



La culture du secret ne cesse de régresser. Avec l'arrivée de la télé réalité, l'intimité et la vie privée reculent. Tout le monde veut tout savoir. Parallèlement, cette évolution permet aux secrets de famille, si malsains, de régresser.

### **Quelles sont les bases du droit français en la matière ?**

Nous vivons dans une société de culture judéo-chrétienne, basée sur les notions de faute et de confession. Notre droit s'inspire de cette culture. Ceci explique que la [France](#) soit championne du monde des secrets de famille.

### **La loi protège les familles. Est-ce une bonne chose ?**

Il y a toujours eu cette volonté de « préserver la paix des familles ». Historiquement, cela renvoie à la protection des « grandes familles ». Il y a une terreur ancestrale de l'enfant « bâtard », qui pourrait un jour demander sa part d'héritage. Tout cela est une affaire de gros sous. Concrètement, cela signifie qu'un homme peut choisir, ou non, de reconnaître son enfant. Dans les pays de culture protestante, c'est souvent différent. En [Suède](#), la mère est ainsi obligée de donner le nom du père.

### **Dans ce cas, faut-il assouplir la loi ?**

Notre droit est très conservateur et en retard sur la biologie. Il faudrait aborder ces questions du point de vue de l'enfant. Freud le disait déjà : un enfant a besoin de savoir qui sont sa mère et son père pour se développer. Mais depuis 1994, passé un certain délai, plus aucune recherche n'est possible. Il ne devrait pas y avoir de prescription en matière de filiation.

### **Pour autant, faut-il libéraliser la pratique des tests ADN ?**

Non. Ces tests doivent être encadrés. Il faut faire progresser la loi, mais la justice doit garder son mot à dire. Attendons avant de légiférer et n'oublions pas que les tests ne sont pas fiables à 100 %, et que la filiation « biologique » et la paternité sont deux notions différentes.

Le Parisien

